

PV DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 19.06.2012 A LA SALLE POLYVALENTE A 19 H00

Ouverture de la séance à 19h00 par **Michel Dorsaz, président du Conseil Général**. Il salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur. en particulier suite aux décès

de la **grand-maman** (Cécile Dorsaz-Cajeux) de Célestin Tamarcaz, conseiller général MISE,

de la **maman** (Irène Pitteloud-Fusay) de Jeanne-Andrée Volken-Pitteloud, secrétaire du Conseil Général, PDC,

du **grand-père** (Léonce Carron) de Grégory Carron conseiller communal PLR.

Au carnet rose viennent des félicitations à Romaine Wailliez, conseillère générale UDC, pour la naissance du petit Alban, et les meilleurs vœux de bonheur à Florentin Carron, conseiller général PDC, qui a épousé Isabelle Farquet le 28 avril 2012.

Suite au déménagement pendant cette législature de Mathieu Roudit, conseiller général MISE, nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, LYGREN Jennifer.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences.
2. P.V. de la séance plénière du 15 décembre 2011.
3. Prorogations de crédit budget/comptes 2011
 - a. Compte d'investissement 620.501.54 : Aménagement places vers Home
 - b. Compte d'investissement 210.503.04 : Réfection salle de gym de Charnot
 - c. Compte d'investissement 750.501.04 : Ban Lantière – Ravines neuves.
- Crédits complémentaires
 - d. Compte de gestion 541 : Garderie d'enfants, crèches
 - e. Compte d'investissement 750.501.03 : Dépotoir Morens Creppier
4. Comptes 2011 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully.
5. Règlement « Aide aux familles ».
6. Postulats
 - a. N0 61 : Pour une adaptation des taxes communales et de l'indexation.
 - b. N0 62 : Pour des installations solaires thermique sur les bâtiments collectifs
 - c. N0 63 : Parler pour que notre population entende et nous parle en retour.
7. Rapports des commissions.
8. Message de l'exécutif.
9. Divers.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences

Manquent à l'appel et excusés :

Nicolas Fellay, président de la commission de gestion (PDC)

Nadia Gay-des-Combes, conseillère générale (MISE)

Michel Cajeux, conseiller général (UDC)

Absent : Olivier Monnet, conseiller général (PLR)

2. PV du 15.12.2011

Petite remarque de la part de **Claude-Alain Granges, conseiller général PDC** : son nom de famille – Granges – prend un S final. Il profite de remercier très chaleureusement la secrétaire du Conseil Général pour le travail accompli pendant cette législature.

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Prorogations de crédit budget/comptes 2011

- a. Aménagement places vers Home Fr. 100'000.-
- b. Ban Lantière-Ravines neuves Fr. 100'000.-
- c. Réfection salle de gym Charnot Fr. 31'500.-

Bref rappel du contenu des sujets précités :

- a. Cette demande fait suite des retards pris dans le cadre de l'agrandissement du Foyer Sr. Louise Bron et de la construction du Foyer de jour. Des réalisations prévues au budget 2011 ont été reportées au printemps 2012 (aménagement des places de parc vers home).
- b. Un complément demandé par le géologue cantonal a différé l'obtention de l'autorisation de construire, d'où un retard dans le début des travaux. Sont venues s'ajouter des conditions météo défavorables, ce qui a reporté l'exécution des travaux en 2012.
- c. Le retard des travaux, dû à des imprévus liés à l'état du support (dalle de béton fissurée), font que les travaux s'effectueront à l'été 2012.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole à Jean-Claude Poitry, vice-président de la commission de gestion, qui, en l'absence de Nicolas Fellay, rapporte les décisions de ladite commission.

Jean-Claude Poitry, vice-président de la commission de gestion, communique que toutes les demandes de prorogations de crédit ont été acceptées à l'unanimité des membres de la commission, sauf le poste b. (Ban Lantière-Ravines neuves, 7 oui, 1 abstention).

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, donne la parole aux différents porte-parole des groupes.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges :

3.a Aménagement places vers Home. Il exprime la satisfaction du groupe pour l'ensemble des travaux d'agrandissement du Foyer Sr. Louise Bron et de construction du Foyer de Jour, véritable réussite comme cela a pu être constaté lors de l'inauguration officielle du 2 juin 2012. Claude-Alain Granges souligne que la qualité d'une société s'évalue à la manière dont elle traite ses aînés. A en juger par cet objet, nous pouvons citer la collectivité fulliéraine en modèle.
3b et 3c. Réfection salle de gym Charnot et Ban Lantière-Ravines-neuves : le groupe PDC accepte ces demandes sans émettre de commentaires particuliers.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maechler : Le groupe accepte par les prorogations de crédit sans amener de commentaires.

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules : le groupe accepte les 3 prorogations de crédit sans émettre de commentaires.

Pour le groupe MISE, Vincent Günther rapporte que les 3 prorogations de crédit sont aussi acceptées.

Personne ne demandant la parole sur ces objets, nous passons au vote.

Successivement chacune des trois demandes est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Crédits complémentaires

- a. **Compte de gestion 51 /Garderie d'enfants, crèches**

Un dépassement de Fr. 180'766. - (50%) fait l'objet de cette demande.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole à **Grégory Carron, conseiller communal PLR**, en charge de ce dossier, qui nous informe que depuis plusieurs années Planète-enfants enregistre une augmentation graduelle du nombre d'enfants placés, soit :

en 2008 : 349, en 2009 : 388, en 2010 : 406, en 2011 : 463

D'où de nombreuses mesures qui ont dû être mises en place, telles que le renforcement des équipes éducatives, l'utilisation de nouveaux locaux et l'achat d'équipement adéquats. Au niveau du personnel, changements assez importants, et changement de directrice à la crèche Pouce (Mme Christiane Lardon).

Le comité de Planète-enfants a désigné en son sein un trésorier (Jean-Luc Maechler) et le caissier communal procèdera à des vérifications de reportings financiers ou analytiques qui sont aujourd'hui incontournables pour assurer le suivi des recettes, le contrôle des dépenses et l'élaboration des budgets.

Le Conseil Communal en séance du 1^{er} mai 2012, demande de bien vouloir soutenir l'action communale en matière de garde d'enfants en encourageant son développement par l'acceptation de ce crédit complémentaire. Tout en rappelant que la Commune est liée par une législation stricte en matière de garde d'enfants.

b. Compte d'investissement 750.501.03 / Dépotoir Morens Creppier

Ce crédit de Fr. 17'811.- est demandé du fait que le Service des routes et cours d'eau de l'Etat du Valais a demandé l'exécution de renforcements ponctuels de l'ouvrage en complément au projet initial, dans le but d'atteindre un niveau de sécurité optimal.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole à **Jean-Claude Poitry, vice-président de la commission de gestion** :

- a. Garderie d'enfants, crèche : les informations nombreuses qui ont été transmises à la commission de gestion ont permis d'atténuer les vives réactions à ce sujet, et l'acceptation de ce crédit complémentaire est sans effet immédiat sur les comptes 2011 puisqu'il a été déjà intégré.
- b. Dépotoir Morens Creppier : ce crédit est nécessaire pour couvrir les travaux de renforcement et, comme le crédit susmentionné, il n'aura pas d'effets sur les comptes 2011.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents groupes

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges nous fait part de l'étonnement relatif à l'ampleur du dépassement, mais ne doute pas un instant de la véracité ni de la validité des explications données (complexité des structures chapeautées par Planète-Enfants, changements de personnel, erreurs d'utilisation du logiciel de facturation, etc.).

Pour conclure le groupe PDC fait confiance à la COGEST. Il a été convaincu par les explications de M. Grégory Carron et il accepte la demande de crédit complémentaire. Cependant, le groupe invite instamment le collège exécutif à la plus grande vigilance pour que pareille mésaventure ne se reproduise plus et qu'il accroisse désormais ses contrôles dans les organismes qu'elle subventionne sans les diriger directement. Par ailleurs des mesures ont déjà été prises en ce qui concerne Planète-Enfants (nomination d'un trésorier et vérifications trimestrielles effectuées par le caissier communal).

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules relève le fait que, pour leur développement psychique, les jeunes enfants ont besoin d'une personne qui soit un repère, une référence. Les institutions de l'Etat ou de la Commune, comme la crèche, ne peuvent pas remplacer l'amour et l'attention des parents. De ce fait la garderie, si elle est nécessaire pour des parents, ne doit pas être une solution de facilité. Il remercie les familles dont l'un des parents a fait le choix de s'occuper à plein temps de leurs enfants. Le groupe UDC soutient cette demande de crédit, ainsi que la demande pour le crédit Dépotoir Morens Creppier.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maeschler souligne la qualité du travail et le nombre d'heures de gardes effectuées par Planète-Enfants, tant sur les jours complets qu'au repas de midi pour les écoliers. L'enjeu réel est le maintien de ces acquis. Bien entendu qu'il manque ces Fr. 180'000.-, c'est fâcheux, mais tout a été mis en œuvre afin que cela ne se reproduise plus, soit :

- Mise en place d'un nouveau trésorier
- Contrôle permanent par le caissier communal
- Changement de la méthode de comptabilisation à la commune
- Changement des règles comptables.

Il n'y a pas eu de malversation, ni d'argent dépassé à tort et à travers. L'argent supplémentaire dépensé en 2011, par compensation, conduira même à une diminution du besoin financier de la structure petite enfance 2012. De ce fait le groupe PLR soutient ce crédit et demande à l'assemblée de faire de même.

Pour le Crédit 750.501.03, Dépotoir Morens Creppier, le groupe PLR accepte la demande sans commentaire.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux autorités communales.

Edouard Fellay, président de la Municipalité, salue les personnes présentes, sans oublier la presse et le public.

Il relève que le débat tourne principalement autour du crédit complémentaire 541 garderie d'enfants, crèche. Le conseil communal a pris acte de la situation actuelle. Edouard Fellay rappelle que c'est une structure en soi, définie par une association. Cette association, importante pour la bonne prise en charge des enfants de la commune, demande aujourd'hui ce crédit complémentaire, selon une clause qui dit que, en cas de difficultés, la municipalité prend en charge les déficits. Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés pour l'avenir, la municipalité demande au Conseil Général d'accepter ce crédit, tout comme l'a fait le Conseil Municipal lors de sa séance de mai 2012, non sans conditions. L'association n'a pas attendu pour tout mettre en œuvre pour trouver les solutions adéquates et assurer la bonne continuité des services que Planète-enfants met à disposition pour les enfants de la Commune.

Nous passons au vote sur ces deux demandes de crédits complémentaires.

Successivement chacune d'elle est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Comptes 2011 Municipalité/SI Fully

Monsieur Jean-Claude Poitry, vice-président de la commission de gestion, rapporte que les comptes 2011 présentés par le conseil communal dégagent un degré d'autofinancement consolidé (Municipalité et SI) de 100.1%.

Le taux moyen des amortissements comptables consolidés, Municipalité et SI, respecte la norme légale de 10%, puisque le taux est de 13.43%.

L'endettement consolidé a augmenté à fin 2011 (Fr. 1'127'821.13), mais l'endettement net par habitant a diminué (moins fr. 24.94), il s'élève à Fr. 3'571.98. Malgré la légère progression par rapport à l'année précédente, il y a lieu de rester attentif.

L'autofinancement, malgré une diminution de Fr. 517'236.13 par rapport à l'année 2010, reste toujours supérieur au seuil de Fr. 5.5 Mio, nécessaire pour financer l'investissement du cycle d'orientation.

Pour finaliser l'exercice 2011 dégage un boni d'exercice consolidé après amortissement de Fr. 741'871.45.

A l'unanimité des membres présents, la commission de gestion approuve les comptes 2011 de la Municipalité et des SI et propose de suivre son vote.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents groupes.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maeschler présente trois méthodes bien distinctes pour marquer la désapprobation de ces comptes :

1^{re} méthode, qualifiée de simple : ouvrir le journal NF et constater que le travail nous a été mâché et découvrir que les comptes sont excellents. Tout est parfait, merci aux conseillers, merci aux chefs des services et à leurs collaborateurs.

2^{ème} méthode, qualifiée de moyennement étudiée : prendre le rapport de la commission de gestion dont ses membres ont effectué un super boulot tout au long de ces 4 ans, constater que la commune n'est pas riche, mais que les comptes sont équilibrés, pour conclure et déplorer au passage la pression fiscale exercées sur les habitants, sans compter le manque de PME à Fully, ainsi que le manque d'ambition pour la promotion économique, faire part de nos craintes quant au futur sachant tous les investissements à venir et accepter malgré tous ces comptes.

3^{ème} méthode, dites méthode « maux de tête » : ouvrir les pavés reçus, les analyser, se poser des questions sur certaines rubriques pour lesquelles, sans l'aide du caissier communal, nous ne trouvons pas les chiffres indiqués...

Pour conclure que le Conseil Général est obligé de faire confiance, car certains participent aux travaux de la commission de gestion, en tirant sur ce qui dépasse, mais combien de postes se fondent dans la masse, quelle réelle visibilité ont-ils ?

De ces fait le groupe PLR tient à faire savoir que l'essence même du rôle d'un conseiller général est de pouvoir faire toute la lumière sur le fonctionnement de la collectivité, malgré toute l'information abondante, agrégée, difficilement accessible, voir tardive dans certains cas. Cette méthode de faire est susceptible de remettre en cause l'existence même du présent conseil, à l'instar de discussions avec des conseillers généraux présents qui se demandent pour finir quel est leur rôle, le pourquoi de leur engagement.

Et pour marquer leur désapprobation avec la situation actuelle, les conseillers PLR voteront « blanc » aux présents comptes 2011, afin de dire **non** à la manière dont ils se sentent considérés, de dire **non** au Conseil Communal qui a roulé contre le Conseil Général à l'occasion du scrutin sur le règlement d'organisation.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges, en cette période footballistique, joue le jeu des parallèles entre le sport et la politique :

Avec Aimé Jaquet, par l'énumération de ces valeurs : donner, recevoir, partager.

Avec l'esprit de Zinédine Zidane, applicable à la politique : « en compétitions, on ne séduit pas par l'efficacité, pas par le charme et les performances individuelles : on gagne ou on perd en équipe. » Et la victoire, serait-on tenter de rajouter, en sport comme en politique, est plus facile à partager que la défaite.

Et dernière analogie, en football comme en politique on atteint son but pour les autres.

En conclusion, altruisme, partage, effort, don de soi, désintérêt, efficacité sont l'essence de toute politique respectueuse. Les comptes 2011 ne sont ni plus, ni moins que l'illustration de la mise en pratique de ces principes. Les comptes 2011 dégagent une nouvelle fois en un degré d'autofinancement consolidé supérieur à 100% et le taux moyen des amortissements comptables consolidés est largement supérieur à la norme légale minimale de 10%. L'autofinancement cumulé dépasse les Fr. 6'200'000.- et donc le seuil des 5.5 millions en dessous duquel l'investissement du CO Fully-Saxon, mis à l'enquête la semaine du 12.06.2012, serait risqué. L'exercice 2011 se solde par un boni consolidé après amortissement de plus de Fr. 700'000.-. Nous sommes satisfaits du maintien de l'endettement net par habitant à Fr.3'500.-, tout en relevant que la présente législature a consenti à d'importants investissements, comme celui de la salle polyvalente.

Nous levons « 2 cartons jaunes » :

1. pour le poste garderie d'enfants, crèches, dont les raisons ont déjà été énumérées précédemment.

2. pour le poste FMdF SA. Si le Conseil Communal n'est pas responsable de la faible hydrologie, ni de la vétusté d'infrastructures dépassées, il semble en revanche que les études concernant l'avenir de l'aménagement tardent à aboutir concrètement. Nous nous accordons avec la commission de gestion pour déplorer l'erreur résultant de l'inscription à 100% des recettes FMdF aux comptes de la municipalité, alors que la part communale dans la société est de 72%.

En conclusion le groupe PDC accepte les comptes 2011, qu'il qualifie de bons, non sans rester attentif à l'évolution des dossiers Planète-enfants et FMdF.

Et en cette fin de législature, nous voulons remercier et féliciter pour leur travail sérieux et leur engagement infatigable pour le bien de tous, MM les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire communale, MM Les chefs de services, Mmes et MM du personnel de l'administration et de la Commune, Mmes et MM les membres du bureau du Conseil Général, et vous tous chers collègues conseillers (ères) généraux.

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules rapporte que les dossiers déficitaires sont toujours les mêmes depuis 4 ans, tout en se ralliant aux commentaires soulevés par le groupe PDC. Liberté de vote est laissée aux membres du groupe UDC.

Pour le groupe MISE, Vincent Günther salue les bons résultats des comptes 2011. Certes la marge d'autofinancement est tout juste de 100%, ce qui est satisfaisant, mais cela s'explique par les nombreux investissements réalisés. Malgré l'amortissement des Fr 700'000.-, le sujet épineux des FMdF vient entacher quelque peu ces comptes et le MISE souhaite que la Commune organise, dès l'année prochaine, avec les nouveaux élus, une réunion présentant l'état actuel des FMdF. Etant donné que la Commune est majoritaire, les élus sont en droit de connaître les options proposées pour l'amélioration de la rentabilité de cette société.

Les finances des SI, liées à la réparation des conduites du réseau, préoccupent tout le groupe. Le réseau est encore majoritairement constitué de conduites en acier datant des années 60, d'où la fragilité des dites conduites occasionnant de nombreux et coûteux frais (Fr 320'000.- en 2011). Ne pourrait-on pas prévoir d'avancer le renouvellement de ces conduites de 1km/an à 2km/an, tout en sachant que les investissements massifs sont à réaliser dans le service des eaux, ce qui ne va pas améliorer le pourcentage d'autofinancement dans les années à venir ? Le MISE profite de saluer le travail déjà accompli et encourage les SI à poursuivre dans la voie du renouvellement.

En conclusion, et en vous rappelant que Fully se trouve actuellement la dernière commune valaisanne dans le classement des capacités financières par habitant, qu'avec la nouvelle RPT, le volume des subventions versées à Fully va fortement baisser et de par là ne pas faciliter les investissements futurs, nous relevons les efforts fournis par la Commune qui, pour se donner les moyens de réaliser les tâches avec un maximum d'efficacité et pour éviter des dépenses inutiles, engage de nouveaux chefs de service et collaborateurs.

Le MISE adresse ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale pour le travail accompli.

Et le MISE encourage le Conseil Communal à poursuivre la restructuration de l'administration, afin d'augmenter l'efficacité des services de la Commune.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux membres de l'exécutif.

Edouard Fellay, Président de la Municipalité, constate que dans la globalité les comptes 2011 passent la rampe avec satisfaction.

Quant aux méthodes proposées par le groupe PLR, il prend note des deux premières. Pour la troisième, l'inspecteur des finances peut mener à revoir le mode de fonctionnement.

En réponse au groupe PDC, il ne revient pas sur le sujet garderie d'enfants et crèche, assez débattu précédemment.

Quant aux FMdF, il va sans dire que la Commune reste attentive à cette recette inférieure au budget. Un effort a été fait dans la maîtrise des charges avec un nouveau contrat d'exploitation. Des études sont en cours (ex. palier mini-hydraulique, récupération de l'eau après turbinage et réinjection dans le réseau d'eau potable, réhabilitation de l'aménagement ...) pour l'amélioration du rendement, tout en sachant que nous devons investir.

Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal PDC, en charge des SI, nous communique quelques précisions sur le service des eaux :

- Le nombre de fuites sur le réseau est resté important avec plus de 90 fuites constatées
- Le bureau technique de Sinergy à Martigny a été mandaté pour une étude globale du service.
- Des discussions sont en cours avec le canton pour permettre la mise à l'enquête des zones de protection des sources et des puits en 2012.
- Le chantier de la route cantonale de Châtaignier a pris sa vitesse de croisière
- L'amortissement du réseau a été revu à la hausse compte tenu de l'état du réseau
- Choix important, création d'un nouveau réservoir FMdF (station de filtration, puits) pour le réseau d'eau.

Et de conclure que, pour les SI, les investissements se sont partagés entre le service électrique, le service des eaux (collecteur rive gauche du canal (Fr 949'000.- investis en 2011, mais Fr 40'700.- de subventions cantonales perçues) et le télé-réseau.

Il tient aussi à remercier Olivier Studer, chef des SI, pour son travail, appuyé par un nouvel aide-technique.

Plus personne ne demandant d'intervenir, **Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, demande aux conseillers (ères) généraux de passer au vote.

Les comptes 2011 sont acceptés par 24 oui contre 0 non et 15 abstentions.

5. Règlement « Aide aux familles »

Alessandra Arlettaz, pour la commission Santé, affaires sociales, jeunesse, culture et sport, demande que l'art. 3 du règlement d'aide aux familles soit complété comme suit :

Art.3 :

« le conseil communal a l'obligation d'inscrire au budget un montant. Celui-ci sera, au minimum, de Fr. 140'000.-, mais représentera, au maximum, le 2% des recettes fiscales de la commune (résultat de l'exercice précédent)...

Complément comme suit :

« ...Ce montant minimum de Fr. 140'000.- sera adapté en fonction de l'évolution du coût de la vie 2000 à 2012. Il devra par la suite être réévalué d'année en année en fonction du coût de la vie. »

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents groupes.

Pour le groupe MISE, Vincent Günther soutient la proposition de la commission sociale visant l'adaptation du montant minimum de l'aide en fonction du coût de la vie.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges appuie la proposition de modification du règlement d'aide aux familles et souhaiterait que l'exécutif signe ce règlement, puisque cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules soutient cette proposition sans commentaire particulier.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maeschler accepte cette proposition sans émettre d'explications.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, demande à l'exécutif s'il veut réagir.

Edouard Fellay, président de la Municipalité, informe que lors de la dernière séance ce sujet est venu à l'ordre du jour et la position du Conseil Communal est d'accepter ce complément afin d'améliorer cette aide aux familles et, pour ce qu'il en est de la signature, il ne voit aucun inconvénient de le parapher.

Le point 5 Règlement « Aide aux familles » passe au vote. Ce point est accepté à l'unanimité.

6. Postulats

- a. No 61 : pour une adaptation des taxes communales et de l'indexation
- b. No 62 : pour des installations solaires thermiques sur les bâtiments collectifs
- c. No 63 : parler pour que notre population entende et nous parle en retour

a. Postulat No 61

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, demande aux conseillers généraux de se prononcer sur l'entrée en matière en passant par le vote. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Pour le groupe MISE, Sandra Perruchoud explique les raisons de ce postulat. La redevance et la taxe sont les contreparties monétaires d'un service rendu par une personne publique, telles que l'impression d'un extrait de cadastre, l'octroi d'une autorisation de construire, etc.... Lorsqu'il n'y a aucune contrepartie précise pour les paiements d'un citoyen à une personne publique, ce sont des impôts. C'est pour cela que les administrations publiques doivent veiller non seulement à ce que leurs budgets soient équilibrés mais également à ce que les différents départements s'autofinancent lorsque des biens ou des services sont rendus à la population. Il n'est pas juste que ce soient les impôts, donc l'ensemble des contribuables, qui financent l'augmentation du coût d'un service rendu.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents groupes.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges nous fait part des réactions à ce postulat qui laisse perplexe le groupe :

En 1^{er} lieu, ce postulat invite l'exécutif à adapter sans cesse les taxes communales, afin que celles-ci financent le coût réel du bien ou service proposé. Le but est louable puisqu'il s'agit de viser à la fois l'autofinancement du poste prestataire du bien ou du service en question et le respect du principe du consommateur - payeur.

En 2^{ème} lieu, le postulat exige, en compensation de la hausse des taxes, une diminution des impôts. Cette demande est contradictoire, de par le principe de la confusion entre parafiscalité (les taxes) d'une part et fiscalité (les impôts) d'autre part. Et quand le vase des taxes se remplit parce que certains usagers consomment plus ou moins, selon leurs besoins, un bien ou un service, il faudrait alors baisser pour tous, le niveau du vase des impôts ! Nous avons du reste, opposé la même réponse au postulat 59 de Julien Monod (PLR), qui démontre des similitudes et à qui en son temps Vincent Günther, porte-parole du MISE, apportait la réponse suivante, je cite : *Vincent Günther, pour le groupe MISE, estime qu'au vu des investissements prévus sur notre commune, il est incohérent de faire une compensation systématique lors de chaque augmentation de taxe, d'autant plus que les investissements prévus par la commune sont indispensables et qu'il faudra bien les financer sans augmenter la dette par habitant.*

Le Grand Conseil, qui avait déjà baissé les impôts en 2008 en accordant la défiscalisation des allocations familiales, a à nouveau voté cette année une baisse de la fiscalité. Ces décisions ont eu et auront un effet non négligeable à la baisse sur les recettes de la commune. Et l'argent pour financer le CO, l'épuration, etc., il faudra bien le trouver quelque part, à moins que le MISE ne dispose de la planche à billets, auquel cas elle voudrait bien nous en avertir...

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC refuse ce postulat et invite les conseillers généraux à faire de même.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maeschler : Quelle n'est pas notre satisfaction lors de la lecture de ce postulat ! Enfin les socialistes comprennent ce que nous disons depuis toujours et partagent nos excellentes idées ! Enfin la gauche découvre que la charge fiscale est trop importante à Fully ! Enfin on cesse de vouloir prendre la population en otage !

L'une des raisons de cette joie est que le postulat de gauche, qui reprend un message PLR, n'est pas une idée lancée à la sauvette, mais un texte tout prêt, présenté tantôt au présent Conseil par un membre de notre groupe, Julien Monod, auquel on a fait quelques modifications.

Le groupe accepte de toute évidence ce postulat, car il coïncide avec nos valeurs. Le groupe PLR, remercie chaleureusement le groupe MISE et il dit « Vive les idées libérales radicales. »

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules explique que le groupe a fait un accueil mitigé à ce postulat et laisse la liberté de vote à ces membres.

Pour le groupe MISE, Sandra Perruchoud reprend la parole et expose les différences avec le postulat déposé par le groupe radical, qui demandait qu'à chaque augmentation des taxes les impôts soient diminués. Le présent postulat demande de compenser, et ce en une fois, la hausse de l'ensemble des taxes, par une diminution des impôts.

Le postulat N0 61 demande au Conseil Communal :

- D'analyser chaque taxe afin de vérifier son coût réel et de l'adapter, si nécessaire
- De quantifier les rentrées supplémentaires liées à ces modifications de taxes
- D'adapter, dans le même temps, l'indexation de manière à compenser ces nouvelles rentrées, par une diminution d'impôts.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, propose de passer au vote.

Ce postulat rencontre une égalité de pour et contre, soit 18 oui, 18 non et 3 abstentions.

Dans ce cas le **président du Conseil Général, Michel Dorsaz,** doit se prononcer. Il explique que c'est la 1^{ère} fois de la législature que cela arrive. Il vote non au vu de l'endettement communal et des arguments développés par Claude-Alain Granges. Il n'est pas non plus insensible à une juste répartition des coûts, mais notre commune dans les années à venir doit faire face à de grands investissements, et elle ne peut pas voir ses impôts diminués.

Donc le postulat 61 est refusé par **19 non, 18 oui et 3 abstentions**

b. Postulat 62

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, demande aux conseillers généraux de se prononcer sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Pour le groupe MISE, Vincent Günther explique le caractère de ce postulat. Il est demandé à la commune d'étudier un mode d'encouragement afin d'inciter et faciliter le passage des privés à l'énergie solaire, pour le bien de la collectivité. L'encouragement peut, par exemple, se faire par la mise en place d'un bureau de l'énergie capable de renseigner, de soutenir, ou d'aiguiller les propriétaires d'appartements en passe de changer une installation de chauffage dans un immeuble, ou proposer un audit énergétique à tout nouveau projet de construction d'immeuble. La commune a les moyens, notamment par des mesures fiscales et un règlement de construction en adéquation avec les panneaux solaires, de sensibiliser les entrepreneurs à la technologie du solaire thermique, entrepreneurs qui se sentent souvent démunis face à la nouveauté et ne souhaitent pas s'engager.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges soutient sans restriction le postulat 62 et encourage vivement la commune à étudier toutes les sources d'approvisionnement énergétique alternatives aux énergies fossiles, précisément parce qu'elles sont renouvelables, intarissables et non polluantes.

Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maeschler soutient la production d'énergie d'origine solaire. Il se réjouit des effets de ce postulat, tout en espérant qu'il n'aboutira pas à des conclusions dirigistes ou collectives.

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules soutient ce postulat et laisse libre vote à ses membres.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, propose de passer au vote

Le postulat 62 est accepté **par 36 oui et 4 non.**

c. Postulat 63

Pour le groupe PLR, Anouchka Plaschy explique le pourquoi de ce postulat. Il permettrait la transparence et la diffusion de l'information à nos citoyens, un suivi de l'évolution de notre commune, une meilleure compréhension pour les citoyens des

décisions et projets développés. Car l'objet de tout élu n'est-il pas, au final, de faire avancer notre commune, sans parti pris ?

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 38 oui et 2 abstentions.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents groupes.

Pour le groupe PDC, Claude-Alain Granges pense que vouloir enregistrer et filmer les débats pour les rendre disponibles en temps n'est pas une bonne solution ; il faut savoir respecter le principe de proportionnalité. Les investissements, en termes de matériel technique et de ressources humaines, que l'entreprise suppose sont tout bonnement irréflichs et exagérés. Le groupe pense que ce n'est pas l'heure de rajouter des dépenses inconsidérées et que le meilleur outil de stimulation politique ne réside pas dans le voyeurisme, mais dans l'engagement sérieux pour le bien commun dont font preuve les élus communaux. C'est pour cela que le groupe PDC refuse ce postulat et vous invite à le faire, d'autant plus que les séances plénières sont ouvertes au public.

Pour le groupe MISE, Vincent Günther rapporte que le groupe soutient la volonté d'améliorer la communication générale en mettant les PV des plenums sur le site de la commune et par la diffusion des rapports des commissions. Mais, pour des raisons de coût, le groupe s'oppose à l'enregistrement vidéo des plenums. Chaque citoyen a déjà la possibilité de les suivre en direct. De manière générale nous encourageons le Conseil Communal à plus de communications officielles.

Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules informe que, pour les mêmes raisons des deux autres groupes, les membres UDC refusent ce postulat.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, propose de passer au vote.

Le postulat 63 est refusé par 26 non et 13 oui et 1 abstention

7. Rapports des commissions

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux différents rapporteurs des commissions.

Pour la commission Développement économique, Tourisme, et Agriculture, Frédéric Boson communique que la commission ne s'est pas réunie ce printemps. Cela tient à plusieurs raisons : une absence de sollicitation de la part du bureau, mais aussi une vie privée très chargée pour plusieurs membres de la commission (mariage, construction, déménagement, etc...). Thèmes abordés :

R3 : Le dossier est à l'heure actuelle en main des privés qui ont fait part de leurs doléances auprès de l'Etat. Les autorités communales ont également œuvré dans le sens d'une résolution favorable des conflits larvés provoqués par R3.

Tourisme : Fête de la châtaigne, la commission se réjouit du nouveau logo et de l'orientation prise par la nouvelle direction de l'OT.

Développement économique : Rien de neuf sur ce point.

Frédéric Boson remercie tous les membres de la commission pour la bonne ambiance lors des séances et pour le travail fourni pendant cette législature.

Pour la Commission Santé, Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Sport, Alessandra Arlettaz informe qu'ils se sont rencontrés une dizaine de fois et les différents thèmes abordés sont :

UAPE : La commission se réjouit de constater que la nouvelle direction va dans le même sens que la commission de par la flexibilité des horaires (parents avec des horaires irréguliers).

Zones de rencontre :	Suite au postulat de la commission de nouvelles places de rencontre ont été réalisées.
Aide aux familles :	La modification du règlement satisfait la commission qui se réjouit également de le voir bientôt accepté par l'exécutif.
Culture et sport :	La commission a été agréablement surprise par la générosité de la commune pour le montant qu'elle donne aux sociétés culturelles et sportives. Elle relève que ces subventions sont attribuées après demande des sociétés.
Passeport vacances :	Le fonctionnement de ce dernier est amélioré à la satisfaction de la population intéressée.

En conclusion, la commission tire un bilan positif de cette législature, par l'avancement de plusieurs projets dans les différents domaines la concernant.

Pour la commission de l'Environnement, de l'Edilité, de l'Energie et de l'Urbanisme, Vincent Günther explique qu'ils se sont rencontrés 4 fois en 2011 et 3 fois en 2012, avec pour sujets principaux :

Carte des dangers :	Avec la nouvelle carte des dangers de Fully, les membres de la commission ont pu observer que la commune se trouve en grande partie dans le périmètre d'inondation du Rhône, et la cote de deux mètres d'eau recouvre une bonne majorité des zones de constructions. Les torrents et couloirs d'avalanche sont d'autres zones de danger.
Commission énergie de l'exécutif :	La journée portes ouvertes des installations solaires privées existantes et la rencontre avec Jonathan Carron a abouti à la présentation du postulat 60 « Etude pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux », qui a été accepté à l'unanimité, moins une opposition, par le conseil général le 21 juin 2011, et à la demande de suppression de la taxe de Fr. 180.- pour la mise à l'enquête des installations solaires.
Salubrité publique :	Concernant les problèmes de salubrité publique rencontrés à Branson avec les chats, suite à la table ronde organisée le 25 mai 2011 des solutions ont été proposées avec l'engagement de la commune à nettoyer deux fois par semaine des espaces atteints, à faire respecter les règles concernant les animaux et à faire démonter les passerelles à chats. Et un programme de castration et de stérilisation des chats errants est à l'étude, en collaboration avec la SPA, par un groupe de travail ad hoc.
Gestion des déchets :	La loi fédérale sur l'environnement stipule que la taxe d'élimination des déchets doit avoir un aspect incitatif. La commission n'a pas estimé nécessaire de revoir le règlement de gestion des déchets, qui a été accepté au printemps 2011, et souhaite attendre que l'Etat du Valais légifère sur ce dossier. De plus, suite à l'introduction dans le règlement de l'article 31.7 qui stipule que « <i>le Conseil communal a la possibilité de changer le système de recouvrement de la taxe par un système qui favorise plus le tri et la réduction des coûts</i> » et du dépôt du postulat 58 par la commission EEEU le 11 novembre 2010, la commission n'a pas jugé nécessaire de modifier le dit règlement.
Accès salle polyvalente :	L'accès au parking de la salle polyvalente est difficile et dangereux pour les enfants en raison du stationnement sauvage de certains automobilistes. La commission propose de poser des panneaux d'interdiction de stationner et de faire le goudronnage de l'accès pour réaliser des marquages au sol.
Projet d'aménagement du centre de Vers l'Eglise :	Le projet présenté par E. Bender, conseiller communal PDC, est un projet à revoir. La commission reste perplexe sur l'ambition du dit projet qui ne donne pas de place centrale au village et qui ne modifie que très peu l'utilisation de la rue. Il n'apparaît pas suffisamment attrayant pour le tourisme et le promeneur. Le centre du village semble avoir été étudié uniquement sous l'angle commercial, avec le souci du maintien des places de parc devant les commerces. L'aménagement proposé répond peu à la volonté de créer une zone conviviale, dédiée à la rencontre, à la flânerie, à la visite de l'église et de ses environs. Alors que sont actuellement créées dans tous les

villages de Fully des zones de rencontre, le centre de la commune n'en posséderait pas ! Au vu des investissements futurs que Fully doit réaliser, la commune a-t-elle vraiment les moyens financiers de ce projet ?

La commission a soumis quelques propositions et remercie MM. Emmanuel Bender, conseiller communal, Fabrice Franzetti, du bureau Alpa, Pierre Boisset, ingénieur du bureau Alpattec, Stéphane Bessero, géomètre, et Didier Liard, des services techniques de Fully, pour leur travail. Elle se tient à leur disposition pour la poursuite de ce projet.

Vestiaires et cantine du FC Fully : l'ensemble du projet a été présenté en avril 2012 par Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal PDC, et Didier Liard, chef des services techniques.

Ce projet est réalisé par L. Bender, un projet simple mais très séduisant de par ses possibilités d'évolution future. Le mandat a été attribué au bureau atLB (plans disponibles sur <http://www.atlb.ch/concours/styled-4/index.html>).

La mise à l'enquête a eu lieu le 23 février 2012 et une seule opposition, concernant le risque de nuisances dues au bruit le soir sur l'ensemble de la zone sportive, a été enregistrée.

Participation financière	Le FC Fully	250'000 francs
	Le CO	350'000 francs
	La commune	1'300'000 francs

Rénovation bâtiment communal : Projet présenté en avril 2012 par Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal PDC, et Didier Liard. Suite à l'étude énergétique faite par l'architecte D. Pitteloud, il s'avère difficile, voire impossible, de réaliser une isolation extérieure du bâtiment communal. Celle-ci, indispensable, pour assainir le bâtiment, devrait se faire par l'intérieur et être combinée au triple vitrage et à la reprise des parois. Ces travaux seront mis à profit pour réorganiser et adapter tous les bureaux. L'étude Magnenat Conseil recommande fortement cette adaptation au vu de l'évolution des besoins de l'administration.

Le conseil des bâtiments a travaillé sur ce concept qui apportera

- plus de confidentialité aux citoyens
- plus de salles d'attente
- des accès pour les personnes à mobilité réduite
- des bureaux pour les nouveaux collaborateurs.

Ces travaux de modifications dureront trois ans et sont bien acceptés par le personnel.

Pour conclusion, le président de l'EEEU, Vincent Günther, salue la collaboration fructueuse avec les membres du Conseil Communal et remercie les membres de la commission pour leur participation assidue et la bonne entente qui a régné tout au long des réunions.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, remercie tous les membres de toutes les commissions confondues de leur travail et de la bonne entente et ambiance tout au long de cette législature.

Monsieur Jean-Claude Poitry, vice-président de la commission de gestion, transmet le message de fin de législature. La commission de gestion relève le bon esprit et la concordance qui a prédominé durant ces quatre ans entre tous les membres et tous les partis confondus. Que la volonté d'une meilleure communication entre le législatif et l'exécutif continue de s'améliorer au fil des années. Dans ce message la commission relève le travail important qui a été initié pendant ces quatre ans dans tous les domaines de la vie publique et surtout pour inscrire Fully dans le développement des énergies renouvelables. La commission salue la volonté du conseil communal de les faire avancer. Ce message est également l'occasion de remercier le présidium du Conseil Général pour la participation systématique aux séances de préparation et enfin l'ensemble du Conseil Général pour la confiance qui a été accordée.

8. Message de l'exécutif

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, passe la parole aux conseillers communaux.

Monsieur Edouard Fellay, président de la Municipalité :

1. Le CO : avancement à grands pas avec une commission de construction menée par Guy Maret. Le dossier est prêt pour la mise à l'enquête et l'ouverture des classes prévue pour la rentrée août 2014.
2. Le dossier R3 : tout est mis en œuvre pour que la commune de Fully dispose des mesures anticipées. Sont en cours des discussions bipartites qui s'annoncent de bon augure, à suivre.
3. La réorganisation de l'administration selon le projet Magnenat : engagement d'un coordinateur administratif et d'un chef de la Police dans un 1^{er} temps. D'autres postes sont à pourvoir. M. Pierre-Jean Michellod a été engagé comme responsable technique aux SI.

Un grand merci à tous les conseillers généraux pour le travail effectué tout au long de cette législature, ainsi qu'aux membres des différentes commissions pour leur sérénité et leur franche discussion qui ne peut qu'améliorer la communication.

Merci aussi à tous ses collaborateurs pour leur engagement, ainsi qu'au personnel de l'administration communale.

Il termine par un clin d'œil positif pour la collectivité de Fully, exprime sa satisfaction pour le travail effectué pendant ces quatre ans, malgré les exigences, et souhaite d'excellentes vacances d'été.

Monsieur Camille Carron, conseiller communal MISE :

1. Place sud du home prévue pour cet été, partie centrale engazonnée, mise en fonction des bornes pour une meilleure qualité de vie.
2. Aménagement du parking vers le cimetière-église.
3. Ecole : engagement de Frédéric Darbellay comme adjoint au directeur (6h00 par semaine).
4. Fully est en phase de décrocher le label « Cité de l'énergie » pour ses réalisations et engagements en faveur des économies d'énergie et de la promotion des ressources renouvelables.
5. Plan de zone : 2^e mise à l'enquête rendue nécessaire. Pas de différence par rapport à novembre 2011, si ce n'est que l'on parle de révision partielle et non globale. Tout un chacun peut déposer recours. Les oppositions seront traitées après les élections communales afin de traiter avec sérénité et calme ces dossiers.

Monsieur Grégory Carron, conseiller Communal PLR :

1. Voierie : pas de recours concernant le règlement, mais les taxes sont à revoir.
2. Aide à la famille : recherche de formes soutenant l'économie locale (ex. bon d'achats pour fournitures scolaires chez les commerçants de Fully).
3. Salubrité du côté de Branson : tout est mis en œuvre pour remédier aux insalubrités.
4. Une étude est en cours au niveau du secteur de la santé à Fully, en étroite collaboration avec Yves Morel, directeur du Home.
5. Affaires sociales : la commune de Fully compte 37 situations ouvertes pour des adultes et 14 situations pour des enfants de moins de 18 ans.
6. Déchetterie : une analyse est en cours pour une amélioration du secteur.

Monsieur Emmanuel Bender, conseiller Communal PDC :

1. Chemin du Bray en phase terminale (vacances d'été), y compris le trottoir.
2. Terrain synthétique et éclairage (Football) en cours d'homologation ; les futurs vestiaires et cantine seront terminés en fin juillet 2012.
3. En cours d'étude : giratoire Petit-Pont, parkings Mazembroz et Châtaignier.
4. Giratoire de la Migros : mise au concours pour un projet d'ordre culturel.
5. Un poste de paysagiste est mis au concours, suite à la retraite de M. Deléglise Bernard en juillet 2012.
6. Cimetière : le jardin des souvenirs est en phase terminale. Au total 462 urnes à dispositions.
7. Accès de Planuit : Le service de l'Etat de la gestion des routes donne un avis favorable au projet.

8. Rapport de la commission EEUU : Emmanuel Bender se déclare content de recevoir ce rapport. Les remarques seront prises en considération. En ce qui concerne le manque d'ambition du projet, un nouveau projet devrait être présenté à l'automne.

Monsieur Guy Maret, conseiller Communal PDC :

L'avancement du CO se fait avec beaucoup de tact et de professionnalisme, depuis 8 mois à ce jour.

Le comité directeur est formé des 2 présidents de commune (Saxon, Fully), de Didier Roduit, vice président de la commune de Fully, de Claude Canossa, conseiller communal Saxon, du directeur du CO de Leytron et de son adjoint, de Didier Liard et de Guy Maret.

Le projet présente un bloc est sur 3 niveaux et un bloc ouest sur 4 niveaux, avec utilisation de nouvelles techniques (éclairages à faible consommation, etc...).

Quant au solaire, dans un 1^{er} temps le bâtiment n'en sera pas équipé, mais les toitures seront préparées pour le recevoir.

Monsieur Jean-Olivier Cajoux, conseiller Communal PDC :

1. Vestiaires, cantine du football : début des travaux au 20 août 2012.
2. Réaménagement du bâtiment administratif de la commune : des bureaux provisoires seront installés dans le bâtiment scolaire de Vers-l'Eglise; pose de « containers » comme classes provisoires à Charnot.
3. Olivier Studer propose un nouveau logo pour les SI (vu déjà sur les factures).
4. Réponse au postulat NO 60 (étude pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur des bâtiments communaux) : en 2008, les SI de Fully ont déposé 3 demandes auprès de Swissgrid pour l'annonce RPC des projets suivants, sis à Charnot : Solaire Ecole de Charnot, ajoutée, puissance 47 kW ; Solaire salle de gym de Charnot, ajoutée, puissance 32 kW ; Solaire Local du feu (actuelle bibliothèque), ajoutée, puissance 10 kW. En 2011, Swissgrid a accepté ces projets dans le programme RPC. Une demande de crédit de Fr. 390'000.- a été déposée et acceptée par le Conseil Communal et, en décembre, par le Conseil Général pour la réalisation de ces installations. Ces 3 projets débutent cet été.

Retombées pour la commune :

Financement par des privés. La commune touchera environ 37ct/kWh de Swissgrid pour la RPC ; la différence permettra de couvrir les frais (comptage, administration, assurances).

Avantages pour le particulier :

Pas de liste d'attente RPC, pas de travaux à entreprendre (autorisation, électricité, etc.), offre accessible aux habitants des immeubles, aux locataires, aux propriétaires de bâtiments ayant des toits mal orientés ou situés en zones protégées.

Pour la commune :

Cela permet le financement d'autres installations solaires (salle polyvalente, CO, ...), bénéfice résiduel intéressant, la commune reste propriétaire de l'installation et maintient des revenus après les 25 ans du programme RPC, nul besoin de mettre en place et gérer une coopérative, bonne image.

Désavantages :

Autres installations communales en liste d'attente jusqu'à une date indéterminée, la commune prend des risques techniques, revenus un peu inférieurs pour la commune par rapport à un emprunt bancaire au vu des taux actuels.

Conclusion :

La commune répond déjà à la principale demande du postulat, à savoir utiliser les toits communaux pour installer des panneaux solaires. Et six nouvelles demandes RPC ont été déposées en 2011 pour les autres toits communaux adaptés à ce type d'installation.

9. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, informe qu'en principe cette séance plénière est la dernière de cette législature. Au besoin le Bureau se déterminera sur une séance supplémentaire.

Monsieur Jean Carron, conseiller général MISE, remarque que, si tous les membres d'une commission sont importants, son président, qui transmet, informe, gère l'agenda et convoque la commission, ainsi que le rapporteur, qui est la voix de la commission et de qui dépend la qualité des interventions et des rapports, jouent un rôle particulier. C'est pourquoi il trouverait utile qu'on organise, en début de législature, une journée « de formation » pour les présidents et rapporteurs des commissions. Quel est le rôle du conseil général ? Comment travailler en commission ? Comment et avec qui rédiger un rapport ? Toutes questions qu'on peut se poser et qui méritent une réflexion d'ensemble afin d'y apporter des réponses.

Monsieur Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, explique que le groupe a un postulat prêt pour la prochaine séance plénière. Le postulat est déjà écrit mais est arrivé trop tard, selon les règles du Conseil Général, pour qu'il soit entendu lors de cette séance.

Ce postulat parle encore des déchets, qui coûtent moins chers à la commune du fait que la SATOM a réduit et va encore réduire les taxes d'élimination des ordures ménagères (128.-/tonne en 2011 à 100.-/tonne en 2012, soit une baisse de 28%) et des objets encombrants (64.-/tonne en 2011 à 50.-/tonne en 2012, soit une baisse de 28%). Quand la baisse sera-t-elle répercutée sur les contribuables ?

Monsieur Grégory Carron, conseiller communal PLR, répond que lors de la prochaine législature le dossier "taxes poubelles" devra être revu afin de trouver une solution équitable pour tous.

Michel Dorsaz, président du Conseil Général, pose la question suivante à Jérôme Desmeules : "Est-ce que ce postulat se voit transformé en question, ou le groupe UDC va-t-il déposer le postulat selon les règles demandées ?"

Monsieur Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, répond que le groupe UDC décidera plus tard du dépôt formel ou non de ce postulat.

Monsieur Olivier Granges, conseiller général PLR : "Nous apprenons, par le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais de vendredi 15.06.2012, que le Grand Conseil a accepté un postulat demandant que le canton légifère en matière d'éoliennes, en même temps que la première machine est en cours de montage sur la commune de Charrat.

Vous savez que la commune de Fully est partie prenante dans un de ces projets qui aura un impact important, et pas toujours positif, sur notre village.

Le Conseil Communal a-t-il prévu d'informer de façon détaillée les membres du Conseil Général sur ce qui est prévu ? et selon quel calendrier ?

Pourquoi n'avons-nous pas reçu d'informations via les canaux officiels jusqu'à maintenant ?

Le Conseil Communal a-t-il prévu de demander l'avis de la population sur ces projets ?

Monsieur Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal PDC, donne quelques informations à ce sujet : l'éolienne en montage sur la commune de Charrat est un prototype test ; l'association Valéole travaille sur un projet de la pose de six éoliennes sur les régions de Martigny jusqu'à Riddes.

Nous sentons bien que dans la population il y a des réticences à ce projet. Il va sans dire que nous tiendrons compte de ces réserves et des explications seront données en temps voulu.

Monsieur Michel Dorsaz, président du Conseil Général, remercie chaleureusement tous les conseillers communaux, les conseillers généraux, la Fiduciaire Dini-Chappot SA, les collaborateurs de l'administration communale, Etienne Roduit concierge de la salle polyvalente, et le représentant de la police M. Richard Bender.

Il souhaite bonne chance à tous ceux qui se représentent, ainsi que pour tous les autres qui se lancent dans la course soit comme conseiller communal, soit comme conseiller général. Il clôt la séance à 22H00.

Président du Conseil Général
Michel Dorsaz

Secrétaire
Jeanne-Andrée Volken